



Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 12 octobre 2018

60 ans de la Constitution de la République française –

Support à destination des élèves

Le 4 octobre 2018, notre pays a célébré le 60ème anniversaire du texte fondateur de la Vème République, la "**Constitution de 1958**". Elle est la loi la plus importante de notre pays : **elle est la norme suprême. La Constitution est plus qu'un simple manuel d'utilisation de la République : c'est un patrimoine, c'est une richesse à transmettre à la génération suivante, aux futurs citoyens.**

C'est pourquoi il m'a paru opportun de vous transmettre en pièce attachée, **un document retraçant les "60 ans de la Constitution de la République française"**.

Il constitue un support qui peut bien évidemment être transmis aux enseignants de vos communes, dans la perspective d'un travail avec leurs élèves.



60 ans

de la Constitution
de la République
française

Une constitution, pour quoi faire?

- Elle est une loi fondamentale. A partir d'elle naissent toutes les autres règles nationales.
 - *Aucune autre règle ne peut lui être contraire !*
- Il n'y a pas d'Etat de droit ni de démocratie sans une constitution bien pensée.
 - *La séparation des pouvoirs est essentielle pour éviter la dictature.*
- Presque tous les pays possèdent une constitution écrite.



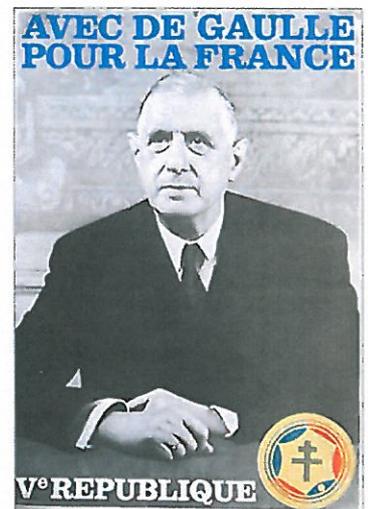
Une histoire constitutionnelle turbulente



- La France a connu près de douze constitutions depuis 1789, car elle a souvent changé de régime : Monarchie, République, Empire...
- Souvent, le pouvoir exécutif (roi, empereur) ou le pouvoir législatif (chambre des députés) est fortement prédominant.
 - *Ces constitutions sont donc déséquilibrées.*
- Au XXème siècle, la France connaît une forte instabilité gouvernementale.

La naissance de notre actuelle Constitution

- En 1958, alors que la Quatrième République a perdu sa crédibilité, le Général Charles De Gaulle, ancien chef des Résistants, arrive au pouvoir.
- Il propose une nouvelle constitution, qui serait plus équilibrée, avec un exécutif fort, sans être incontrôlable ni antidémocratique.
- De Gaulle propose sa constitution par référendum.
 - *Les Français sont 82,6% à l'approuver.*
- La Constitution est promulguée le 4 octobre 1958, il y a soixante ans.



La Constitution: le « manuel d'utilisation » de la République



- C'est la loi fondamentale, qui donne le cadre dans lequel toutes les autres décisions et lois doivent être prises.
- Pour faire cela, en 89 articles, la Constitution :
 - *crée les institutions,*
 - *assure la bonne séparation des pouvoirs.*
- Elle contient aussi d'autres textes :
 - *la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*
 - *le Préambule de la Constitution de 1946*
 - *la Charte de l'environnement de 2004*

La Constitution fixe le socle de principes de la République...

- On y trouve les valeurs de la République:
 - *liberté,*
 - *égalité,*
 - *fraternité,*
 - *indivisibilité,*
 - *laïcité.*
- Et les manières dont ces valeurs doivent être appliquées : liberté d'expression, de croyance, égalité de traitement entre les hommes et les femmes, suffrage universel direct...
- Enfin, on y trouve les grands symboles de notre République : le drapeau bleu-blanc-rouge, l'hymne, la langue, la devise « liberté, égalité, fraternité »...



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

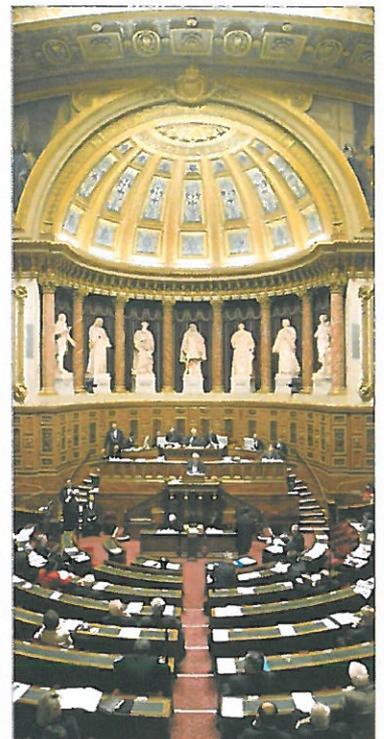
...et décide des compétences de chaque institution.



- Les institutions de la République mettent en œuvre ses principes.
- Elles appliquent la séparation des pouvoirs : chacune a ses propres responsabilités, et agit en toute indépendance.
- Les principales institutions de la République sont :
 - *dans l'exécutif, le Président de la République, le Premier ministre et son Gouvernement ;*
 - *dans le législatif, l'Assemblée Nationale et le Sénat, qui forment ensemble le Congrès ;*
 - *dans le judiciaire, les différents tribunaux et cours de justice.*

Et le Sénat dans tout cela ?

- Ses membres sont élus indirectement par les citoyens pour six ans.
- Tout comme l'Assemblée Nationale, le Sénat prépare, discute et vote la loi.
- Contrairement à l'Assemblée Nationale, personne n'a le droit de le dissoudre.
- En cas d'empêchement du Président de la République, c'est le Président du Sénat qui dirige le pays, le temps qu'un nouveau chef d'Etat soit élu.



La Constitution joue un rôle important dans la vie quotidienne des Français



- Aucune loi et aucun règlement ne peuvent être contraires à la Constitution : sinon, ils sont *inconstitutionnels* !
- Chaque Français peut, s'il est devant un juge, demander à ce que le Conseil Constitutionnel vérifie si une loi est conforme à la Constitution.
- Le Conseil Constitutionnel prend des décisions, à partir de la Constitution, sur de nombreux sujets, comme par exemple :
 - *le soutien aux familles ;*
 - *la liberté d'expression et la vie privée sur internet.*

Un outil vivant et précieux, à modifier avec prudence

- La Constitution peut changer, quand il est nécessaire de l'adapter, de l'améliorer.
 - *Elle a été déjà modifiée 22 fois.*
- Mais il faut être prudent au moment de changer un texte aussi important.
 - *C'est pour cela qu'il faut que l'Assemblée Nationale et le Sénat soient d'accord, et parfois qu'il y ait un référendum.*



■ Sources des images:

- www.senat.fr/
- www.assemblee-nationale.fr/
- www.charles-de-gaulle.org/
- www.conseil-constitutionnel.fr
- www.lcp.fr
- www.challenges.fr
- www.cnews.fr